



Pourquoi le quart d'heure lecture au collège ?

publié le 15/10/2020

Pour lutter contre l'illettrisme et afin que les élèves acquièrent et conservent durablement le goût de lire et de l'écrit, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse se mobilise toujours plus en faveur du livre et de la lecture. Les actions locales, nombreuses dans notre département, sont encouragées et soutenues par le Conseil Départemental à l'initiative du

Quart d'heure de lecture dans les établissements scolaires .

L'ensemble de la communauté éducative du Collège Louis Pasteur, convaincu du bien fondé de cette démarche, a mis en place ce dispositif

les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h35 à 13h55 :

les élèves sont pris en charge par un adulte dans une salle de classe, en étude ou au CDI et prennent le temps, ensemble, de lire un roman, une bande dessinée, un manga ou une revue de leur choix.

Les élèves externes devront donc obligatoirement être revenus au collège à 13h35.

Pour que "l'obligation" de lire devienne un plaisir et une chance, il est important que chacun.e s'implique !

Mme Robilliard,
enseignante-documentaliste